

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 8 août 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 8 du mois d'août à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 2 août 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE.

ABSENTS EXCUSES

Nadine DESMARAIS procuration à Anne DUNAN
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Anne Laure Jean Baptiste
Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne DUNAN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 juillet 2023**.
Le compte rendu du conseil municipal du **25 juillet 2023** est approuvé à l'unanimité.

GESTION DE LA CIRCULATION DANS LE VILLAGE

(72-2023)

Monsieur le Maire présente l'état actuel de la circulation des véhicules dans le village, en particulier au centre du bourg et rappelle les réflexions et décisions du conseil municipal quant à la stratégie communale d'attractivité touristique.

Après une étude réalisée par David MARTIN, directeur du bureau d'études Ted Conseil, sur un repositionnement touristique du village, le conseil municipal avait décidé par délibération n°111-2022 du 6 décembre 2022, des axes stratégiques à mener (patrimoine, culture, eau, vélo et Plus Beaux Villages de France). C'est dans ce contexte qu'une étude a été confiée à Mr Colonel afin de préparer le dossier de candidature pour l'obtention du label Plus Beaux Villages de France. D'autres actions ont été et sont menées pour suivre la stratégie établie.

La saison estivale 2023 a vu la mise en place par arrêté municipal d'un sens unique sur la rue principale et sur la Route de Luchon. La réception (en date du 30/07/2023) d'un courrier de certains commerçants adressé au Maire et au conseil municipal a provoqué l'analyse de ce dossier lors de cette séance.

Après débat, les membres présents et représentés du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De préparer une réunion publique de mi-mandat qui aura lieu début octobre,
- De mettre en place un sens unique de la Place des deux Nestes à la Place de la Mairie jusqu'au 31 août 2023,
- De mettre en double sens de circulation de la Place de la Mairie jusqu'au carrefour avec la D919 (bretelle du Louron) jusqu'au 31 août 2023.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau